



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 02303

Numéro SIREN : 351 497 649

Nom ou dénomination : MAZARS

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2013 sous le numéro de dépôt A2013/012304

12304

**Dénomination :** MAZARS  
**Adresse :** 131 boulevard Bataille de Stalingrad "Le Premium"  
69100 Villeurbanne -FRANCE-  
**n° de gestion :** 1989B02303  
**n° d'identification :** 351 497 649  
**n° de dépôt :** A2013/012304  
**Date du dépôt :** 23/05/2013

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale

4316577



4316577

**MAZARS**  
**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes**  
Société anonyme au capital de 5.986.008 euros  
Siège social : 131 Boulevard Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE

351 497 649 RCS LYON

\*\*\*\*\*

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 19 NOVEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, le 19 novembre à 11 heures, au siège social à VILLEURBANNE, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Frédéric MAUREL préside la séance en sa qualité de Directeur Général de la société.

Monsieur Pierre BELUZE et Monsieur Alain CHAVANCE, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Arnould BACOT, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, est excusé.

La feuille de présence, arrêtée et certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, fait ressortir que l'assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer à titre ordinaire.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Handwritten signature and initials in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'M' followed by a vertical line and a checkmark-like symbol.

Puis le Président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des projets de résolutions, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Départ d'un administrateur,
- Pouvoirs à donner pour les formalités.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Max DUMOULIN, au 19 novembre 2012, de ses fonctions d'administrateur de la société MAZARS, pour cause de départ à la retraite, lui donne quitus entier et sans réserve à l'exercice de ces fonctions.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil, décide de ne pas pourvoir à son remplacement, compte tenu que le nombre d'administrateurs restant en place, soit cinq, est supérieur au minimum légal de trois.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

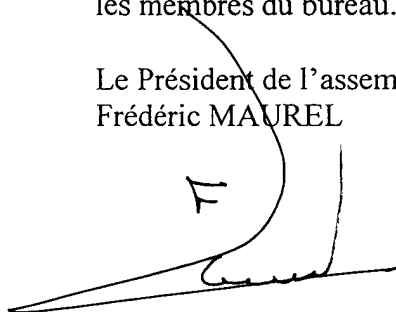
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

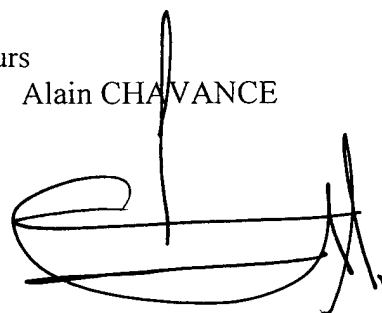
Le Président de l'assemblée  
Frédéric MAUREL



Les Scrutateurs  
Pierre BELUZE



Alain CHAVANCE



**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
**LYON**



4316578

**Dénomination :** MAZARS  
**Adresse :** 131 boulevard Bataille de Stalingrad "Le Premium"  
69100 Villeurbanne -FRANCE-  
**n° de gestion :** 1989B02303  
**n° d'identification :** 351 497 649  
**n° de dépôt :** A2013/012304  
**Date du dépôt :** 23/05/2013

**Pièce :** Procès-verbal du conseil d'administration



4316578

**MAZARS**  
**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes**  
Société anonyme au capital de 5.986.008 euros  
Siège social : 131 Boulevard Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE  
  
351 497 649 RCS LYON

\*\*\*\*\*

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 19 NOVEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, le 19 novembre à l'issue de l'assemblée générale, au siège social, à VILLEURBANNE, les administrateurs de la société MAZARS se sont réunis en conseil, sur convocation de M. Frédéric MAUREL, administrateur et Directeur Général de la société.

**Sont présents et ont élargé le registre de présence :**

- > Monsieur Frédéric MAUREL
- > Monsieur Pierre BELUZE
- > Monsieur Olivier BIETRIX
- > Madame Christine DUBUS
- > Monsieur Alain CHAVANCE

Monsieur Frédéric MAUREL préside la séance es qualités d'administrateur et de Directeur Général de la société.

En conséquence, Monsieur Frédéric MAUREL constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le conseil d'administration.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Remplacement du Président du conseil d'administration et choix du mode d'organisation de la direction générale.
- Pouvoirs à donner pour les formalités.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a large, sweeping flourish.

## **REPLACEMENT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CHOIX DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE**

Le conseil prend acte de la décision de Monsieur Max DUMOULIN de démissionner de ses fonctions de Président du conseil d'administration de la société, à compter du 19 novembre 2012 et le remercie de sa collaboration au sein de la société au titre desdites fonctions.

Conformément aux dispositions légales (article L 225-51-1 alinéa 2 du code de commerce) et à l'article 16 des statuts, le conseil décide que la direction générale de la société sera désormais assumée par le Président du conseil d'administration.

En conséquence et après en avoir délibéré, le conseil décide de nommer, à compter du 19 novembre 2012, en remplacement de Monsieur Max DUMOULIN, en qualité de Président du conseil d'administration :

- Monsieur Frédéric MAUREL, demeurant 4 chemin du Bois, 69300 CALUIRE, actuellement administrateur et directeur général de la société, pour toute la durée de son mandat d'administrateur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/2013.

Monsieur Frédéric MAUREL, nouveau Président du conseil d'administration, assumera sous sa responsabilité la présidence et la direction générale de la société et prendre le titre de Président Directeur Général.

Monsieur Frédéric MAUREL, présent à la réunion, remercie alors le conseil de la confiance qu'il lui témoigne et déclare confirmer son acceptation aux fonctions de Président du conseil d'administration qui viennent de lui être confiées et satisfaire aux conditions légales concernant le cumul du nombre de mandats d'administrateur, de directeur général, de membre du directoire ou de directeur général unique de sociétés anonymes. Il précise qu'il n'est frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice à ces fonctions.

En tant que de besoin, le conseil confirme la nomination de Monsieur Frédéric MAUREL en qualité d'administrateur de la société suivant décision de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 août 1996 et son renouvellement décidé par l'assemblée générale du 13 novembre 2007.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration, le Président assumera la direction générale de la société et jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société et pour faire et autoriser tous les actes et opérations dans les limites de l'objet social.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.



## POUVOIRS A DONNER

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président Directeur Général  
*Frédéric MAUREL*  
« BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS  
DE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL »

Un administrateur  
*Pierre BELUZE*

*Bon pour acceptation des  
fonctions de Président Directeur  
Général*

